

AFP

---

4 SM32 FRS 0971 150107-20h07

Social-équipement-fonctionnaires-décentralisation

Agents de l'Équipement: la CFDT dénonce les surcoûts liés à la mobilité

PARIS, 15 jan 2007 (AFP) - Les surcoûts imposés aux agents de l'Équipement touchés par la mobilité professionnelle et parfois géographique, dans le cadre de la décentralisation et de la réorganisation des services de l'État, ne sont pas pris en compte par leur ministère de tutelle, a dénoncé lundi la CFDT.

"La décentralisation et la réorganisation des services de l'État se fait pour les personnels de l'Équipement sans dialogue social et sans respect de la parole donnée", affirme la CFDT dans un communiqué.

"60.000 agents (sur 93.000) subissent une mobilité professionnelle et parfois géographique", assure le syndicat, alors que "le ministre Dominique Perben s'était engagé à ce +qu'aucun agent n'en soit de sa poche+".

"Or aujourd'hui, alors que 75% des agents ont des salaires compris entre 1.000 et 1.400 euros, beaucoup s'aperçoivent qu'ils ont été bernés par le ministre", affirme la fédération.

"Dans de nombreux cas, aucune mesure concrète n'est prise pour compenser les surcoûts", ajoute la CFDT, qui explique que les frais supplémentaires "liés à un éloignement qui engendre un trajet quotidien de 40, 60 ou 80 km, voire plus", sont de l'ordre de "200, 300 ou 400 euros par mois".

Selon elle, "la seule contrepartie est une aide versée une fois pour toute et plafonnée très en-dessous de ce qui se fait dans d'autres ministères".

Cette "indemnité spécifique de mobilité", destinée aux agents qui subissent un allongement du trajet aller-retour entre leur résidence familiale et leur lieu de travail, "peut aller jusqu'à 9.000 euros en une seule fois", a précisé le ministère de l'Équipement.

Le ministère ajoute qu'une "concertation intense a eu lieu pour limiter le plus possible les mobilités et mettre en place un dispositif d'accompagnement de la réforme", avec notamment "le maintien du revenu des agents, pour que le changement d'affectation ne se traduise pas par une perte de revenus".

caz/im/mic